



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 16 mars 2006

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la cérémonie des traités que l'Organisation des Nations Unies organise chaque année et qui se tiendra cette année du 13 au 15 septembre 2006, au Siège de l'Organisation à New York. Centrée sur un thème intitulé *Franchir les frontières*, la cérémonie des traités de 2006 coïncidera avec le Dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale, réunie au même moment pour sa soixante et unième session, consacra aux migrations internationales et au développement. Elle offrira aux États un excellent moyen de manifester leur attachement à la primauté du droit dans les relations internationales, et je vous invite à profiter de cette occasion pour signer et ratifier les traités dont je suis dépositaire et auxquels votre pays ne serait pas encore partie, ou pour y adhérer.

Dans la ligne du rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales intitulé *Les migrations dans un monde interconnecté: nouvelles perspectives d'action*, la cérémonie des traités privilégiera cette année des instruments intéressant les migrations internationales et le développement et portant sur des questions qui vont des droits de l'homme à la protection de l'environnement et au désarmement, en passant par la traite des personnes, les réfugiés et les apatrides, la criminalité organisée et la corruption.

Tous les pays – qu'ils soient d'origine, de transit ou de destination – sont touchés par les migrations internationales. Gérer ces migrations pour le bien de tous est devenu l'un des grands défis de notre temps. Le Dialogue de haut niveau permettra aux États Membres d'examiner les aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement et de renforcer leur coopération sur d'autres questions liées aux migrations, dont beaucoup sont abordées dans les traités dont je suis dépositaire.

Je note à cet égard que la cérémonie de cette année mettra en vedette des traités qui s'attaquent à des phénomènes comme le trafic d'armes, la criminalité organisée et la corruption, dont les effets combinés compromettent l'aptitude des gouvernements à fournir des services essentiels à leurs citoyens et à impulser un développement économique, social et politique durable.

Je joins à cette lettre, pour information, une liste des traités dont je suis dépositaire et qui seront en vedette dans la cérémonie de 2006. La Section des traités du Bureau des affaires juridiques de l'ONU publiera un document intitulé *Thème 2006: Franchir les frontières* qui résumera les objectifs et les principales dispositions des traités concernés.

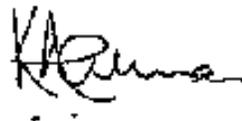
Conformément à une tradition bien établie depuis le Sommet du Millénaire, la cérémonie des traités aura pour cadre une salle du bâtiment de l'Assemblée générale désignée à cet effet et équipée pour recevoir la presse.

Vous pourrez bien entendu mettre cette occasion à profit pour signer et ratifier tout autre traité dont je suis dépositaire ou y adhérer. Je vous invite aussi à devenir partie aux traités relatifs aux migrations, notamment ceux qui concernent les travailleurs migrants, qui sont déposés auprès d'autres dépositaires.

Parallèlement aux formalités qu'ils doivent accomplir pour s'intégrer dans le dispositif conventionnel international, les États sont appelés à prendre les mesures nécessaires pour remplir leurs obligations conventionnelles dans le cadre national. Sur ce point, je me permets de vous rappeler que, dans mon rapport du Millénaire et en d'autres occasions, j'ai invité les États qui pourraient avoir besoin d'une aide dans ce domaine à me faire connaître leurs besoins.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir d'ici au 1er septembre 2006 si vous envisagez de signer ou ratifier des traités dont je suis dépositaire, ou d'y adhérer, pendant la cérémonie des traités, afin que mes services puissent prendre les arrangements nécessaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.



Kofi A. Annan